



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 141/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de maintenance n°C2316083

ARPEGE

13 rue de la Loire

CS 2361944236

SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, le contrat de maintenance n°C2316083 avec la société ARPEGE, située au 13 rue de la Loire - CS 2361944236 - SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, représentée son PDG, Monsieur Bruno BERTHELEME, pour une durée d'un an du 01/01/2024 au 31/12/2024 reconductible quatre fois maximum.

Le coût annuel 2024 de la maintenance des applications :

Concerto Opus	947,01 €HT	1136,41 €TTC
Concerto Opus mobilité	1307,71 €HT	1569,26 €TTC
Concerto Opus - Interface Comptable	130,43 €HT	156,51 €TTC
Concerto Opus - Interface SEPA	106,06 €HT	127,27 €TTC
Concerto Opus - Module PSAL / PSO	197,03 €HT	236,43 €TTC
Concerto Opus - Oracle SE 2	53,18 €HT	63,81 €TTC

est fixé à 2741.42 € HT soit 3289.70 (Trois mille deux cent quatre-vingt neuf euro et soixante-dix cent) €TTC.

De signer le contrat de maintenance annexé à la présente décision administrative.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE :

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.

Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.

Fait à VIF

**Par délégation du Conseil Municipal,
le Maire**

*Pour le maire empêché,
le 1^{er} adjoint,
Gérard BAKINN*